

**PAYS :** LAOS **Ville:** Vientiane  
**Nom de l'établissement:** lycée français international de Vientiane  
**Secteur géographique:** Asie-Pacifique

## **ACTE N° 10 - 2017/2018 portant sur l'approbation du compte rendu de la CHSCT du 30 janvier 2018**

**Compte-rendu du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.  
Mardi 30 Janvier 2018**

Présents : M. Mathey, Proviseur / M. Goduel, Directeur du Primaire / M. El Moutaoukil, Directeur administratif et financier / M. Aubert, CPE / Mme Barraud, Enseignante / Mme Delamare, Infirmière / M. Vanna, Responsable maintenance / Mme Serre, Enseignante / M. Sounthala, Élève

Excusés : M. Letemplier, Parent / M. Letemplier, Élève

### Ordre du jour:

#### 1- Point sur la sécurité dans l'établissement

- Financement ;
- Travaux effectués ;
- Moyens mis à disposition ;
- Projets 2018.

#### 2- Point sur l'hygiène dans l'établissement

- Travaux effectués au niveau de la cuisine et des toilettes ;
- Moyens mis à disposition

#### 3- Questions diverses

- Les verres collectifs ? (Solution plus hygiénique - chaque élève aura une gourde, afin de limiter les risques de contagiosité) ;
- Besoin de matériel supplémentaire pour la cantine et notamment deux éviers pour faire la vaisselle convenablement.

1- Une subvention de L'AEFE a été allouée pour l'achat de matériel visant à améliorer la sécurité de l'établissement. Des hauts parleurs, des caméras, des détecteurs de métaux, un défibrillateur ont été achetés. Il sera également mis en place un système de pointage pour les gardes de nuit, permettant ainsi de sécuriser tout l'espace. Il convient que ces mêmes mesures de sécurité seront adoptées dans le nouvel établissement. En parallèle, des travaux ont été effectués. L'espace pour les motos a été délimité, un nouveau portail a été installé, ainsi qu'une haie pour faciliter l'arrivée des élèves. Le système électrique de l'établissement a été rénové. Il est rappelé que des traitements anti moustiques sont effectués, et des grilles pour éviter les serpents sont installées.

D'autres mesures de sécurité seront adoptées dans le nouvel établissement. Quinze caméras seront installées, ainsi que des détecteurs de fumée, des alarmes et des portes à codes dans les laboratoires de sciences, des extincteurs et des portes de secours.

2 - Concernant l'hygiène, l'espace cuisine a été rénové durant les vacances de Noël afin d'améliorer les conditions de travail des employés et d'améliorer les pratiques. Pour cela, le sol a été carrelé, des éviers et des paillasses ont été installés dans un espace fermé. Il a été demandé de mettre des armoires afin de ranger la vaisselle dans un espace clos et d'ajouter deux éviers. En parallèle, un devis a été demandé pour l'aménagement des bords de la rivière juxtaposant l'espace cuisine.

Quant à l'hygiène globale de l'établissement, il est rappelé que le fonctionnement des femmes de ménage a été modifié afin d'améliorer le travail effectué. Un temps de formation a eu lieu afin de rappeler les règles de base en

matière d'hygiène ainsi que les tâches à effectuer dans chaque salle de classe. Il est proposé de renouveler ces temps de formation.

3. - Il est demandé que les personnes de service portent des gants lors du service des goûters en dehors des repas. Cette requête sera relayée au plus vite.

Il a été demandé par les élèves de disposer de sent-bons dans les toilettes et de vérifier le bon fonctionnement des verrous des portes.

Le service de maintenance se chargera de mettre en place ces nouvelles dispositions.

Les horaires des femmes de ménage sont discutés (travail le matin tôt et le soir après la fin des cours). Il est conseillé que les femmes de ménage puissent parler de ces conditions avec leur supérieur hiérarchique. Il est également souligné qu'un changement d'horaire induirait probablement une diminution du temps de travail.

Il est demandé si un filet de protection pourrait être mis en place au-dessus du terrain de basket afin de limiter l'exposition au soleil des enfants avant d'aller en classe. Ces travaux, couteux, sont également délicats à entreprendre compte tenu de la hauteur requise pour le terrain de sport. Cependant, il est suggéré que l'espace de regroupement puisse être déplacé pour certaines classes, et notamment durant la période chaude.

Enfin, il est soulevé le caractère peu hygiénique des gobelets à disposition des élèves. Ceux-ci ne bénéficiant pas d'un nettoyage rigoureux, peuvent favoriser la contagiosité de certaines maladies.

Il est proposé d'ajouter à la liste du matériel scolaire une gourde, pour que cette pratique soit instaurée dès la rentrée 2018. Des fontaines à jets peuvent également être une option à envisager.

Fin de séance 18h

Secrétaire de séance : Camille Delamare

#### Le Conseil d'établissement dans la séance du 14 novembre 2017

- Vu ( D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc....),
- Vu les conclusions du Conseil d'école et/ou du Conseil du second degré,
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 11 membres étaient présents sur les 14 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 11 présents	14 votants
<b>Suffrages exprimés : 11 pour</b>	<b>0 contre</b>
Suffrages non exprimés: 0	
Abstention : 0	

Avis favorable / **adoption**

~~Avis défavorable / refus~~

Date: 22 mars 2018

Le président du conseil d'établissement,

Signature : *le proviseur*

